

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES**COMMUNE D'OS-MARSILLON****A 2023/S02/D06****Séance du 30 mars 2023****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois le trente mars à dix-huit heures quinze minutes, le Conseil Municipal de cette Commune convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme TOULOUSE, Maire.

Présents : Mmes Nelly BREIL, Vanessa DONNAY, Mme Sandra BAQUÉ, Mireille JOUBERT, MM. Didier ALVAREZ, Jean-Jacques ARREGLE, Serge ARRIEULA, Jacques BRUNO, Edouard de GRANGE, Stéphane ESCAMES, Raymond FINANA, Julien LAULHÉ, Daniel LEYGUE, Jérôme TOULOUSE.

Absents excusés : Mme Anne-Marie TRINQUIER (pouvoir M. Serge ARRIEULA).

M. Jean-Jacques ARREGLE a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Fixation des Taux d'imposition pour l'année 2023

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que, pour assurer l'équilibre budgétaire de l'exercice 2023, il convient de voter les taux des impôts locaux pour l'année 2023.

Compte tenu de la situation financière de la commune, les élus décident de maintenir les taux de fiscalité votés en 2022.

Après en avoir délibéré,

- **FIXE** les taux d'imposition pour l'année 2023, comme suit :

TAXES	TAUX 2022	TAUX 2023	BASES	PRODUITS
Taxe foncière bâtie	20,47	20.47	774 800	158 602
Taxe foncière non bâties	19,89	19,89	17 600	3 501
Taxe d'habitation		5.75	19 155	1 101
			TOTAL	163 204

- **TRANSMET** la présente délibération à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques.

Conseillers en exercice : 15
Membres présents : 14
Vote pour : 12
Vote contre : 3
Abstention : 0
Date de convocation : 24 mars 2023
Affichage le 30 mars 2023

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme.
Le Maire,
Jérôme TOULOUSE

